

DÉCISION DU MAIRE N° 2012/19

**DIRECTION GÉNÉRALE des SERVICES – CULTURE - :
 TARIF des ACTIVITÉS de l'ÉCOLE de MUSIQUE – ANNÉE 2012-2013**

Le Maire de la Ville de Juvignac

- Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément aux textes susvisés
- Vu le bilan financier de l'activité ECOLE de MUSIQUE pour l'année 2011
- Vu la décision n° 2011-36 en date du 3 Août 2011

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Les tarifs de l'école de Musique, y compris les droits d'inscription fixés à 75 €, sont modifiés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2012 :

INSTRUMENTS -COURS INDIVIDUELS			
sont compris			
Enfant/Étudiant : cours individuel, formation musicale, chorale, musique d'ensemble			
Adultes : cours individuel, formation musicale, chorale, une classe d'ensemble au choix			
<u>1/2</u> <u>Heure</u>	1er élève	340 €	400 €
	2ième élève	240 €	260 €
	3ième élève et plus	210 €	220 €
	extérieur	630 €	840 €
<u>3/4</u> <u>Heure</u>	1er élève	410 €	
	2ième élève	300 €	
	3ième élève et plus	240 €	
	extérieur	710 €	
COURS COLLECTIFS			
	Par élève juvignacois	115 €	
	Adulte juvignacois 1 cours		140 €
	Adulte juvignacois 2 cours		210 €
	Adulte juvignacois cours sup.		65 €
	Enfants juvignacois (uniquement ceux déjà inscrits en cours individuel)	65 €	
	Par élève venant de l'extérieur	160 €	180 €

CHORALE (personnes appartenant au Club Lou Cantou des Aînés)		
	<i>Par adhérent</i>	<i>21 €</i>

Article 2 :

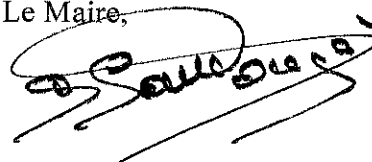
Le Directeur Général des Services, la Directrice de l'École de Musique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Directrice des Finances, à la Directrice de l'École de Musique.

Fait à Juvignac, le 09 mars 2012

Le Maire,



Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TARIFS DES ACTIVITES DE L'ECOLE DE MUSIQUE - CULTURE - ANNEE 2012-2013

Date de transmission de l'acte : 12/04/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2012

Numéro de l'acte : 2012-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20120309-2012-19-AU

Date de décision : 09/03/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Tarifs des services publics

